



Assemblée générale

Distr. générale
2 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général**

1. Le quarante-sixième rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui porte sur l'année 2001 (GC(46)/2), est soumis ci-joint à l'Assemblée générale. Le Directeur général de l'Agence traitera dans sa déclaration annuelle à l'Assemblée des principaux faits survenus depuis la publication du rapport, qui est transmis à celle-ci conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article III de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolution 1145 (XII) de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Secrétariat ne disposant que d'un nombre limité d'exemplaires du rapport, il n'a pas été possible de le distribuer aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc priées de bien vouloir se munir, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, des exemplaires qui leur auront été remis.

* A/57/150.

** Les rapports annuels dans toutes les langues, sont imprimés à Vienne chaque année au mois d'août comme documents de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Un certain nombre d'exemplaires sont également envoyés à l'ONU comme documents de l'Assemblée générale. La présente note de couverture du rapport a été mise en traduction et distribution, comme à l'accoutumée au mois d'août, lorsque les rapports annuels ont été reçus à New York.

